REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE

ARMP

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 005/2026

A LA SOCIETE SIGA.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition et la mise en place des différents logiciels informatiques du schéma directeur du FPI, conclu avec le Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », pour un montant total hors taxe dollars américains deux millions cent quarante-sept mille neuf cent trente et un, trois centimes (USD 2 147 931,03) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quinze mille trente-cinq, cinquante-deux centimes (USD 15 035,52), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 26/01/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

0000005